

REUNION DU 10 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation du 6 mai 2023

Présents : 9 Votants : 10
Affichage du 6 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai, légalement convoqué par M. Patrick HENQUEL, Maire.

Etaient présents :

BALLÉ Bruno, DE LIBERALI David, GAINEL Cécile, GELLENONCOURT Adrien HENQUEL Patrick, HIRTT Jordan, PARISET Patricia, RIEBEL Anthony, VALETTE-MUSILLI Christine

Absente :

BEAUCHET Cassandra,

Excusé :

BIEWER Franck qui donne pouvoir à BALLE Bruno

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h38.

Mme Cécile GAINEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Baux chasse**
- **Location terrain**
- **Questions diverses**

BAUX CHASSE

M. le Maire explique aux élus que les baux de chasse d'Arracourt et Buissoncourt attribués à l'ACCA de Buissoncourt, sont échus et qu'il convient de les renouveler.

Cependant, M. le Maire a reçu un courrier de chasseurs et habitants de Buissoncourt désirant louer le bois d'Arracourt.

Après lecture faite du courrier, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention et 9 pour) décide :

- D'attribuer les baux de chasse d'Arracourt et Buissoncourt à l'ACCA de Buissoncourt,
- La location est consentie pour une durée de 6 six ans allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029,
- Concernant le bail d'Arracourt, le prix annuel de la location (loyer principal annuel) est fixé à la somme de 500 € (cinq cent euros) payable selon l'article 10 du Cahier des Clauses Générales à la caisse du receveur municipal réévalué selon les modalités à l'article 13, en fonction de la variation de l'indice des fermages,
- Concernant la convention de mise à disposition de Buissoncourt, le prix annuel de la location (loyer principal annuel) est fixé à la somme de 400 € (quatre cent euros) payable selon l'article 10 du Cahier des Clauses Générales à la caisse du receveur municipal réévalué selon les modalités à l'article 13, en fonction de la variation de l'indice des fermages,
- D'approuvé le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale.

LOCATION TERRAIN

M. le Maire informe les élus que M. Marc LAMBLIN a fait savoir, suite à son départ en retraite, son souhait de ne plus louer à la commune de BUISSONCOURT, le terrain C180 situé sur le lieudit « Devant le Bois de la Fourasse » d'une contenance de 34 a 05 ca.
Son frère, M. Jean-Paul LAMBLIN, agriculteur à Courbesseaux, a fait une demande verbale à M. le Maire, comme candidat intéressé.

M. Patrick HENQUEL, agriculteur à Buissoncourt, est aussi candidat pour ce terrain.

M. HENQUEL, étant agriculteur et concerné par ce sujet, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De louer le terrain C180 situé sur le lieudit « Devant le Bois de la Fourasse » d'une contenance de 34 a 05 ca, à M. Patrick HENQUEL.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation concernant le repas champêtre du 3 juin 2023.

Fleurissement du village le samedi 27 mai 2023.

Fin de séance à 22h05.